

Département GARD

Commune SOMMIERES

Arrondissement NIMES

Canton ch. 1. C.

**Monument Immeuble 3 rue Tailhade et place Jean Jaurès**

Situation exacte section AC n° 214 - 423

Utilisation actuelle maison d'habitation

**Propriétaire**

Adresse

Occupant

**Nature de la protection proposée inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ; façades  
Etendue et toitures sur la place Jean-Jaurès - Cage d'escalier.**

**Epoques de construction XVIII°**

**Etat de conservation BON**

Réparations à prévoir d'urgence

Estimation globale de ces réparations

Crédit d'entretien nécessaire

Le propriétaire consentirait-il au classement ?

**Renseignements bibliographiques Yvan Gaussen - Sommières**

**Documents graphiques et photographiques connus**

**Matériaux de construction pierre, rampe en fer forgé.**

**Historique** Cette maison était l'une des plus importantes de Sommières par ses revenus en raison de sa situation entre une rue très commerçante et l'une des rues principales. Elle appartenait en 1617 à Daniel de Verger dont une fille épousa vers 1633, Jean d'Albenas, Maire de Sommières et Député aux Etats de Languedoc en 1698 et 1706. Elle appartint ensuite à Blaise d'Albenas, puis en 1706 à François Alexandrin d'Albenas. C'est lui qui effectua entre 1769 et 1783 divers échanges de terrains avec le propriétaire voisin (n° 5 rue Tailhade) de sorte que le grand escalier est de la même époque que celui du n° 5, c'est-à-dire de 1783 environ. Le dernier possesseur de l'hôtel avant la Révolution est François Laurent d'Albenas mort en 1817 à Montpellier.

**Description sommaire** La façade sur la place Jean Jaurès est étroite et toute en hauteur ; (avec plan schématique) très simple elle se compose de trois étages aux fenêtres surbaissées, une mouluration à la base des fenêtres la décorent.

Malgré sa simplicité, la protection de cette façade serait souhaitable afin d'empêcher des transformations regrettables.

L'entrée de l'immeuble est située sous le passage voûté qui donne accès également à la rue Tailhade.

L'entrée presque cachée s'explique par le fait que les emplacements dans ce quartier étaient très recherchés et chers.

Il faut donc considérer comme dispendieuse la disposition que M. d'Albenas a donnée à son escalier qui occupe une place très importante dans l'immeuble.

Au delà du passage voûté une tourelle en quart de cercle s'appuyant sur une trompe, assure la communication entre le palier du 1° étage et les pièces voisines.

La porte d'entrée donne accès à un vestibule voûté suivi du grand escalier.

L'escalier s'élève sur trois volées entre le rez et le 1° en raison de l'obliquité des murs, les marches vont en diminuant.

La rampe en fer forgé est composée d'une succession de petits panneaux de deux types alternés : motif central à tige verticale feuillue, entourée par deux volutes dessinant un coeur et demi-volute formant un quadrilatère échancré. Le reste du remplage comprend des volutes. Ces panneaux sont séparés de la main courante par une série de C couchés alternés.

Le grand palier du 1° étage au-dessus de la voûte du vestibule est orné de balustres à section carrée, deux colonnes à chapiteaux corinthiens soutiennent l'arcature du palier supérieur, lequel s'appuie sur deux arcs à pendentifs.

Le palier du 2° étage est également décoré de balustres.

Le 1° étage et le 2° étage sont reliés par un escalier à deux volées puis à vis.

La cage d'escalier elle-même est très haute et très étroites ; les trois murs ne présentent aucun décor.

Date :

7 août 1974

Signature :

*J. 1001*  
Ne rien coller sur cette fiche

# Affaires Culturelles

Direction  
de l'Architecture

Agence  
des Bâtiments de France

**DU GARD**

2, RUE BRADIER - NIMES

34000-18

Nîmes Le 4 Novembre 19 74

l'architecte des Bâtiments de France  
à Monsieur DUFOIX  
Architecte en Chef  
Des Monuments Historiques  
8 Bis, Rue Roudil

34000 MONTPELLIER

Gard  
SOMMIÈRES  
Immeuble - 3, Rue Tailhade et Place Jean-Jaurès

Proposition d'Inscription à l'Inventaire Supplémentaire  
des Monuments Historiques.

Référence de la CONSERVATION : N° 775/74/JL/DC  
en date du 10/09/1974.

N/Réf. : S/74/GB/JP

AVIS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE :

Une visite des lieux a été effectuée le 31 Octobre 1974.

Nous émettons un avis favorable à la proposition d'inscrire à  
l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, les façades et toitures de  
l'Immeuble situé - 3, Rue Tailhade et Place Jean-Jaurès, ainsi que le vestibule  
d'entrée et la cage de l'escalier monumental.

*Avis favorable confirmé par  
l'Architecte en Chef  
Montpellier le 12.11.74*

Jean-Pierre DUFOIX

Architecte en Chef  
des Monuments Historiques  
8 Bis, rue Roudil

34000 MONTPELLIER - Tél. 92.39.46

Pièce jointe : Dossier en retour.

Signé :  
G. BRODOVITCH

13 NOV 1974

# RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE

Département GARD

Commune SOMMIÈRES

Edifice Immeuble 3 rue Tailhade et Place Jean-Jaurès

## Documents annexés

Fiches 1

Photographies 17

Plans 1

Cartes Postales

Dessins

Divers

Avis de l'Architecte en Chef cf. rapport en date du 4 novembre 1974

## Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France

*Avis très favorable à une même inscription qui permettra non seulement de protéger un édifice de qualité, mais aussi de contrôler un site urbain tout à fait remarquable.*

*André Galley*

## Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir

Cette maison du XVIIIème siècle est intéressante, son escalier à galerie sur cour est particulièrement beau, l'ensemble mérite incontestablement l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Paris, le 23 Décembre 1974

~~UAT.~~

MONUMENTS HISTORIQUES

Protection des  
Monuments Historiques

DEPARTEMENT Gard  
COMMUNE SOMMIÈRES  
EDIFICE Immeuble, 3, rue Tailhade et  
place Jean-Jaurès

Paris, le

12 JAN 1979  
DEMANDE D'AVIS

84

à M BROCHARD  
inspecteur général des Monuments  
Historiques

PIECES COMMUNIQUEES

un dossier de recensement avec le  
rapport de M. FROIDEVAUX

OBJET

Protection éventuelle au titre des  
Monuments Historiques

Pour rapport à une prochaine séance  
de la Délégation Permanente

L'Administration  
chargée de la protection  
des Monuments Historiques

C. D. Wane

28 NOV 1979  
39  
Paris, le 29 novembre 1979

REPONSE

Le dossier photographique ci-joint ne  
nous permet pas de ~~prendre~~ juger exacte-  
ment de la valeur esthétique de cet  
immeuble, dont l'antiquité est cependant  
certaine.  
La façade sur rue ne me paraît pas  
mériter l'inscription au ~~l'Inventaire~~ supplé-  
mentaire des Monuments Historiques, sur  
c'est tout justement qu'à ce titre, il faut  
décider protéger.  
En revanche l'escalier à loggia donnant  
sur la cour, d'allure très languedocienne,  
possède une qualité architecturale et déco-  
rative suffisante pour être classé  
parmi les Monuments Historiques, y  
compris bien sur la magnifique rampe  
en fer forgé.

Brochard

Bernard BROCHARD  
Inspecteur des Monuments Historiques

DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES

---

Séance du 8 Décembre 1980

---

- PROCÈS-VERBAL - (p.1)

---

I - MESURES DE PROTECTION.

Rapporteurs : MM. VASSAS, SONNIER, FROIDEVAUX, MONNET,  
HERMITE, ENAUD, FERAY, COSTA, ESTERLE,  
AURAT, Mlle de MAUPEOU, Mme DI MATTEO,  
MM. MACE de LEPINAY et BROCHARD.

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen,  
la Délégation Permanente donne un avis favorable aux mesures  
de protection suivantes concernant les édifices ci-après  
désignés :

I - CLASSEMENTS PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES.

- Essonne - ETAMPES - Hôtel Anne de Pisseleu - (façades  
et toitures, escalier à vis et porte sculptée  
de la salle Est au rez-de-chaussée du corps de  
logis), cet édifice étant déjà inscrit sur  
l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Histo-  
riques depuis le 10 Mai 1926.
- Gard - SOMMIERES - immeuble, 3 rue Tailhade, place  
Jean-Jaurès et impasse Randon (escalier à  
loggias avec sa rampe en fer forgé).  
- Voir Inscriptions -
- Meurthe-et-Moselle - TUCQUENIEUX - 9 rue du Pall -  
maison du XVIème siècle actuellement ferme  
Sainte-Mathilde (façade principale).  
- Voir Inscriptions -
- Moselle - FREISTROFF - château (les trois tourelles  
d'escalier sur cour avec leur escalier à vis).  
- Voir Inscriptions -
- Puy-de-Dôme - CLERMONT-FERRAND - maison, 30, rue Eugène  
Gilbert (façade sur rue avec ses ferronneries).
- Haut-Rhin - BELLEMAIGNY - moulin (mécanisme et roue  
augets).  
- Voir Inscriptions -
- Sarthe - LE MANS - chapelle du lycée Montesquieu  
(en totalité).

II - INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS  
HISTORIQUES.

- Côte-d'Or - ARNAY-LE-DUC - ancien hôpital Saint-Pierre,  
Rue Saint-Jacques ;  
(- portail d'entrée avec sa grille,  
- façades et toitures du bâtiment de  
l'hôpital, du pavillon de gardien  
et du pigeonnier).

COMMISSION SUPERIEURE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

—  
PROCES - VERBAL  
—

Séance du 26 janvier 1981

(p.2)

I.- CLASSEMENTS PARMIS LES MONUMENTS HISTORIQUES

A) Vestiges de l'Antiquité Historique.

Sur proposition de ses rapporteurs et après examen, la Commission Supérieure des Monuments Historiques donne un avis favorable au classement parmi les Monuments Historiques, au besoin d'office, des vestiges suivants de l'antiquité historique, classement qui a déjà reçu l'approbation du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique.

Rapporteur : M. FLEURY

- Oise - CATENNOY - oppidum du Bois des Côtes.

B) Monuments Historiques.

Rapporteurs : MM. FROIDEVAUX, VASSAS, SONNIER, MONNET, ESTERLE, AURAT, FERAY, PREVOST-MARCILHACY, BROCHARD, MACE DE LEPINAY et Mlle DE MAUPEOU.

Conformément à la proposition de ses rapporteurs, la Commission Supérieure des Monuments Historiques donne, après examen, un avis favorable au classement parmi les monuments historiques des édifices ou parties d'édifices ci-après désignés :

- Côtes-du-Nord - BEGARD - chapelle de Botlézan (en totalité).

- Drôme - GRIGNAN - maison Flachère de Roustan

- ( - façade et toiture sur rue,
- balcon de la façade sur cour,
- escalier avec sa rampe en fer forgé,
- salle-à-manger et grand salon avec son décor de papier peint au rez-de-chaussée ).

Par ailleurs, seront inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire Supplémentaire des Monuments Historiques la façade sur cour et la toiture correspondante et les pièces suivantes avec leur décor :

- au 1er étage : chambre Sud-Ouest,  
chambre Sud-Est,  
chambre Nord-Est avec alcôve,  
chambre Nord-Ouest.

- au 2e étage : chambre Sud-Ouest à alcôve,  
chambre Nord-Ouest.

- Essonne - ETAMPES - Hôtel Anne de Pisseleu

- ( - façades et toitures,
- escalier à vis,
- et porte sculptée de la salle Est au rez-de-chaussée du corps de logis ).

Cet édifice est déjà inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 10 mai 1926.

- Eure-et-Loir - LOIGNY-LA-BATAILLE - église avec crypte ossuaire (choeur et crypte ossuaire).

L'église elle-même sera inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, à l'exclusion du choeur et de la crypte à classer.

- Gard - SOMMIERES - immeuble, 3 rue Tailhade, place Jean-Jaurès et impasse Randon (escalier à loggias avec sa rampe en fer forgé).

Par ailleurs, seront inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures sur rues et sur cour à l'exclusion de l'escalier à loggias à classer.

- Hérault - SAINT-PRIVAT - ancien prieuré Saint-Michel de Grandmont (en totalité).

Le cloître est déjà inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire par arrêté du 13 février 1926 et l'église, la salle capitulaire et les bâtiments entourant le cloître y compris le campanile et la mitre de cheminée en pierre par arrêté du 17 juillet 1952.

Par ailleurs, les terrains entourant les bâtiments de cet ancien prieuré et les plantations qui s'y trouvent ont été également inscrits sur l'inventaire supplémentaire le 23 juin 1953.

- Meurthe-et-Moselle - FLEVILLE-DEVANT-NANCY - château

- ( - les six vases rocaille décorant le parapet du fossé,
- les façades et les toitures du bâtiment des communs XVIème siècle, y compris son porche,
- les façades et les toitures des communs du XVIIIème siècle,
- le colombier en totalité).

Les façades et les toitures du château, les anciennesdouves, le pont y compris les deux vases se trouvant à l'entrée, le sol des parterres précédant le pont sont déjà classés depuis le 31-1-1955.

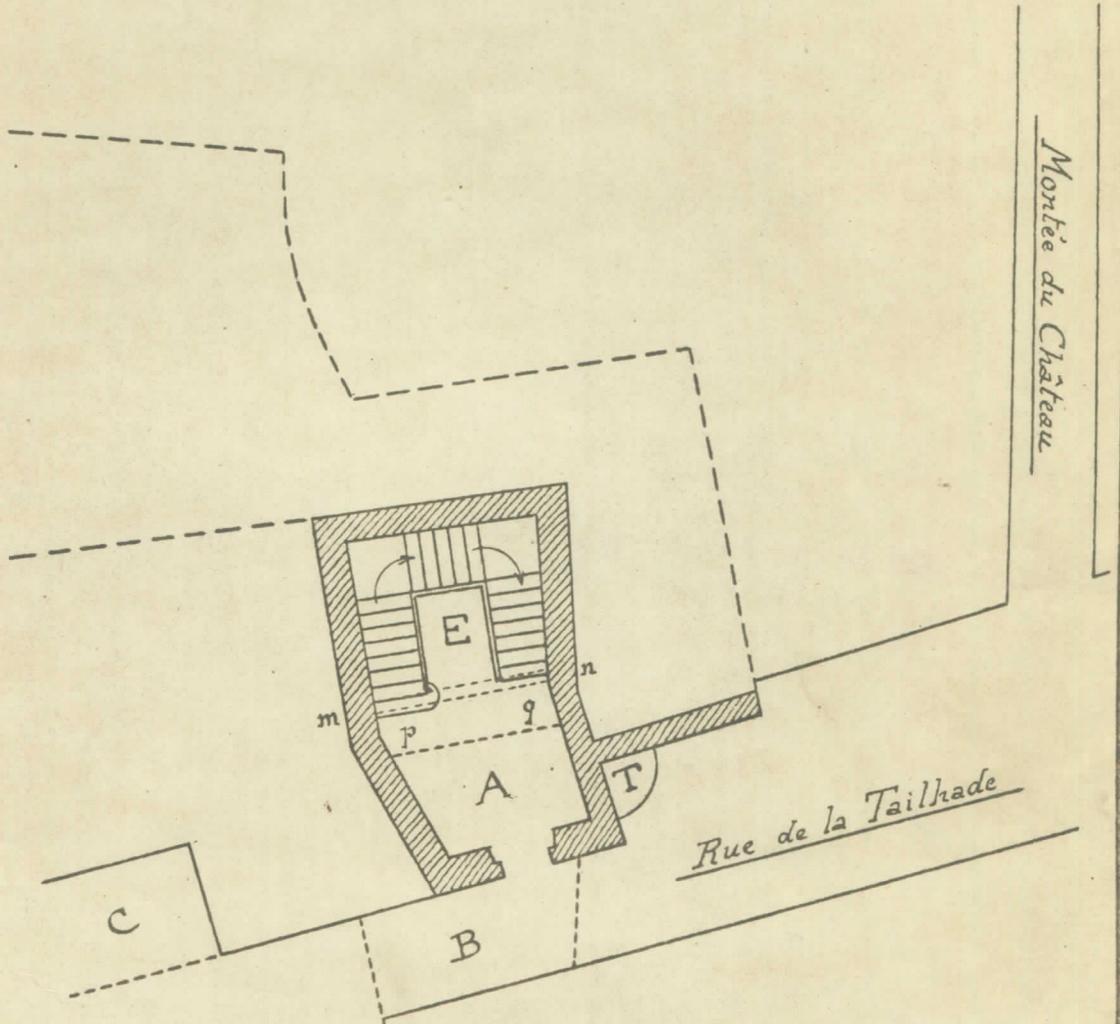
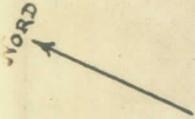
- Meurthe-et-Moselle - TUCQUENIEUX - 9 rue du Pall - maison du XVIème siècle actuellement ferme Sainte-Mathilde (façade principale), le reste de l'édifice sera inscrit en totalité sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

- Moselle - FREISTROFF - château (les trois tourelles d'escalier sur cour avec leur escalier à vis).

Par ailleurs, seront inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures à l'exception des trois tourelles d'escalier sur cour à classer, la salle dite des Cavaliers au rez-de-chaussée et la fontaine baroque dans la pièce du rez-de-chaussée à gauche du porche d'entrée.

Maison, N°3 rue de la Tailhade

Fig.1: Plan schématique, à cinq millimètres pour un mètre.



LEGENDE:

- B = passage voûté, sur la rue;
- C = arcades de la Place du Marché;
- A = vestibule voûté;
- E = grand escalier;
- pq = palier à balustres et à colonnes;
- mn = arcs à pendentifs, portant paliers;
- T = tourelle sur trompe;
- les traits interrompus marquent les limites de la propriété.

3.1.1955

GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

Façade rue Jean Jaures

*place*



GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

Tourelle rue Tailhade



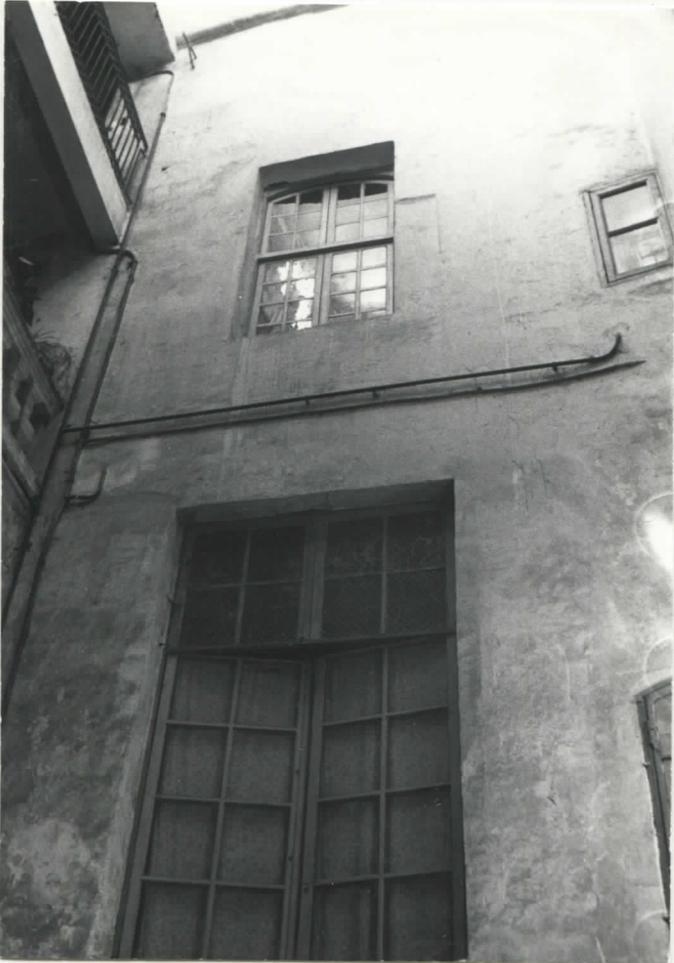
d1. J.LONG 1974

GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

Cage d'escalier

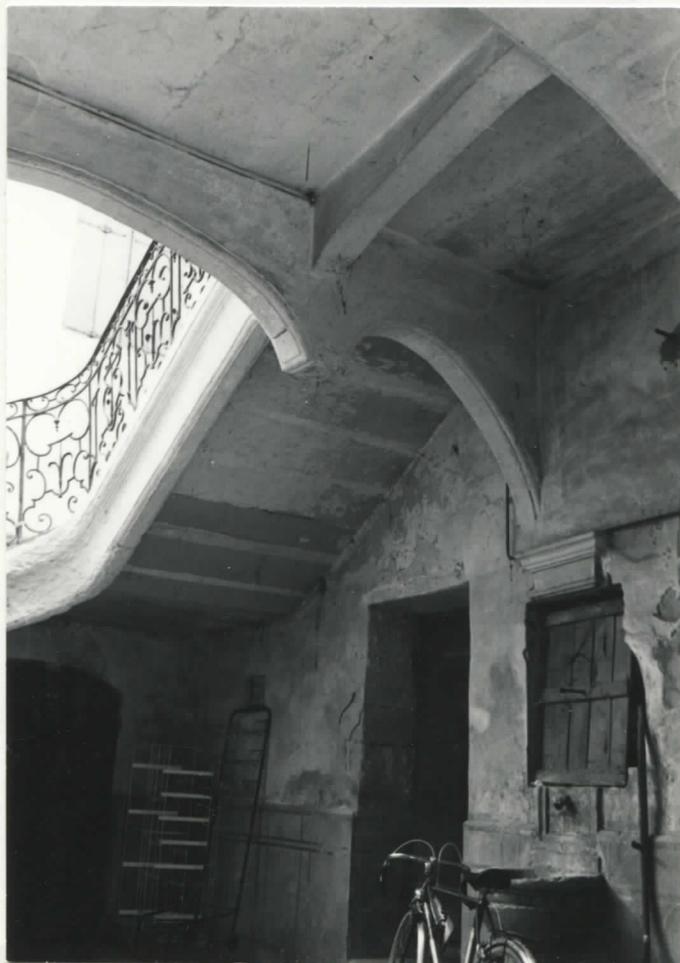


GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

ESCALIER



CL. J. LONG 1974

gard

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

ESCALIER



GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

Détails de la rampe en fer forgé



GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

ESEALIER



CL. J. LONG 1974

1974.10.15 13.1

GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

1er étage



cl. J. LONG 1974

gard

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

Balustres du 2ème étage



GARD

SOMMIERES

MAISON 3 RUE TAILHADE

ESCALIER PERMETTANT D'ACCEDER AU 3<sup>er</sup> ETAGE

AU 3<sup>eme</sup> ETAGE

